Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 059-215903832-20260709-DEL_26_51-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département du Nord
COMMUNE DE MARLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juillet 2026

Date de convocation
***
30 JUIN 2026

Date d'affichage
***
30 JUIN 2026

Nombre de Conseillers
****
En exercice.....**33**

Présents.....**26**
Votants.....**33**

N° DEL-26-51

Objet
****
Cession d'une contrebasse 4/4 appartenant au patrimoine municipal - Autorisation de vente

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël **VERFAILLIE**.

Étaient Présents :

Jean-Noël **VERFAILLIE**, Maire – Sabine **SACLEUX**, 1ère adjointe - Céline **PLATEEL-THUIN**, Laurence **MOREL**, Jimmy **LEGRAIN**, Isabelle **DUPONT**, Thomas **JORIEUX**, adjoints - Jean-Paul **CLEMENT**, Jeanne-Marie **BINOT**, Joël **QUENTIN**, Annie **MACKE**, Eric **LANTOINE**, , Joël **BOUTE**, Frédérique **VISTE**, Frédéric **BROUTIN**, Nathalie **KOSOLOSKY**, Bruno **LECLERCQ**, Priscilla **REMY**, David **CALONNE**, Estelle **BOUTE**, Clément **LEFEVRE**, conseillers municipaux délégués - Virginie **MELKI-TETTINI**, Karim **BERBACHE**, Malika **LERICHE**, Ludovic **MORTAGNE**, Elodie **THIEME**, conseillers municipaux.

Étaient absents excusés :

Serge **MOREAU**, adjoint au Maire, avait donné procuration à Clément **LEFEVRE**, conseiller municipal délégué
Patrick **LEMAIRE**, adjoint au Maire, avait donné procuration à Frédéric **BROUTIN**, conseiller municipal délégué.
Edwige **PAYE – BEN YASMINA**, adjointe au Maire, avait donné procuration à Nathalie **KOSOLOSKY**, conseillère municipale déléguée.
Aurore **FARENEAU-FOURNIER,** conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Joël **QUENTIN**, conseiller municipal délégué.
Jérôme **LEMAN**, conseiller, avait donné procuration à Karim **BERBACHE**, conseiller.
Marie-Christine **MINCHILLI**, conseillère, avait donné procuration à Elodie **THIEME**, conseillère.
Laurent **JEANNAS**, conseiller, avait donné procuration à Ludovic **MORTAGNE**, conseiller.

Secrétaire de séance : Jimmy **LEGRAIN**

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 059-215903832-20260709-DEL_26_51-DE

COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 juillet 2026

Rapport :

La Ville de Marly possède, au sein de son patrimoine mobilier affecté à l'École Municipale de Musique, une contrebasse de taille 4/4, estimée à 6 500 euros. Cet instrument avait initialement été acquis dans le cadre du fonctionnement de la classe d'alto de l'établissement.

La classe de contrabasse a été fermée il y a plusieurs années, rendant cet instrument sans affectation pédagogique. Par ailleurs, sa taille 4/4, qui correspond à la taille standard pour adulte, s'avère inadaptée au public accueilli par l'école, principalement composé de jeunes élèves. Il ne peut donc être réaffecté à d'autres usages au sein de l'établissement.

Dans un souci de bonne gestion du patrimoine municipal et afin de valoriser cet actif inutilisé, il est proposé de procéder à la cession de cet alto. La vente sera réalisée via deux canaux complémentaires permettant d'atteindre un large public d'acquéreurs potentiels : un dépôt-vente auprès d'un professionnel du secteur situé sur Lille, et la mise en vente sur la plateforme Agorastore, spécialisée dans la cession de biens des collectivités territoriales.

Le produit de la cession sera reversé au budget général de la commune, conformément aux règles de la comptabilité publique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2241-1 relatif à la gestion du patrimoine communal ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'inventaire du patrimoine mobilier de l'École Municipale de Musique ;

Vu la fermeture de la classe d'alto et le caractère inadapté de cet instrument aux besoins actuels de l'établissement ;

Vu l'estimation de la valeur vénale de l'instrument fixée à 6 500 euros ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'approuver la cession de la contrebasse 4/4 appartenant au patrimoine mobilier municipal, d'une valeur estimée à 6 500 euros,

- d'autoriser sa mise en vente par dépôt-vente auprès d'un professionnel sur Lille et par l'intermédiaire de la plateforme Agorastore,

- de prévoir l'affectation du produit de la cession au budget général de la commune,

- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette cession.

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 059-215903832-20260709-DEL_26_51-DE

le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Clément LEFEVRE,
Après en avoir délibéré,
25 voix pour, 8 abstentions (J. LEMAN, V. MELKI-TETTINI, K. BERBACHE, M. LERICHE, L. MORTAGNE, E. THIEME, MC. MINCHILLI, L. JEANNAS).

- ADOPTE la proposition.

Le secrétaire
Jimmy LEGRAIN

Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE

Transmis en sous-préfecture le .....
Document exécutoire à compter du .....

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 059-215903832-20260709-DEL_26_51-DE